



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les difficultés que rencontrent les éleveurs ovins français

Question écrite n° 9071

Texte de la question

M. Jérôme Buisson attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation des éleveurs ovins laitiers et de viandes, abandonnés par les pouvoirs publics depuis les années 80. Ils subissent une concurrence déloyale des producteurs étrangers qui bénéficient d'une pression fiscale moins forte et d'une main d'œuvre moins chère. Ce problème est soulevé de longue date par les parlementaires. Pour preuve, M. le sénateur Pierre Lacour, dans sa question écrite n° 06407 (9e législature), se trouvait déjà préoccupé en 1989 par la concurrence déloyale dont les éleveurs ovins français faisaient face aux producteurs ovins néo-zélandais. Aujourd'hui, la concurrence étrangère, notamment d'Espagne, reste forte. L'Espagne est par exemple le plus grand exportateur ovin vers la France représentant pas moins de 80 % des importations françaises avec plus de 600 000 bêtes en 3 ans soit environ 10 % de l'ensemble du parc français équivalant à 7 millions d'ovins selon la confédération nationale de l'élevage. En sus de cette concurrence commerciale, les éleveurs nationaux rencontrent aujourd'hui de fortes difficultés à faire face à l'inflation que le pays subit depuis maintenant plus d'un an. Ce contexte inflationniste a contraint les agriculteurs à augmenter les dépenses nécessaires à l'entretien de leur élevage. Ainsi, la confédération nationale des éleveurs constate une hausse des prix de l'ordre de 20 % pour l'alimentation des bêtes et de plus de 60 % pour les carburants. Cette hausse de leurs dépenses a mené à une baisse de leurs bénéfices de plus de 20 % en moyenne. Le prix des produits issus des élevages ovins a augmenté de 8 % pour la viande, atteignant 7,98 euros/kg la carcasse et 3,5 % pour le lait. Ces augmentations sont considérées comme insuffisantes par les éleveurs pour compenser la hausse de leurs coûts. Enfin, d'après la synthèse conjoncturelle n° 387 de l'Agreste datant de mars 2022, la consommation française de viande ovine est en baisse d'environ 20,3 % depuis 2011. La consommation moyenne est passée de 2,9 kg par habitant en 2011 à 2,2 kg par habitant en 2021. Toutefois, en dépit de la chute de la consommation française et du fait de la chute concomitante de la production, en 2021, le taux d'importation de la consommation de viande demeure supérieur à 51 %. C'est pourquoi il demande si et, le cas échéant, comment le Gouvernement envisage d'accompagner les éleveurs ovins français en favorisant l'élevage français et la consommation de produits français, de rééquilibrer les relations commerciales entre éleveurs, transformateurs et distributeurs ainsi que de réduire les effets de la concurrence étrangère sur les éleveurs français afin de leur garantir des revenus suffisants.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Buisson](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9071

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2023](#), page 5431

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)